



Location d'une maison sans isolation

Par **jemapes**, le **15/05/2012** à **17:54**

Bonjour, nous louons depuis bientôt 1 an une maison. lors de la visite j'ai vu que des travaux venaient d'être exécutés (changement de fenêtres ,de chaudière, peintures et parquets) par contre je n'avais pas vu que la maison n'était pas du tout isolée ce qui entraine une grosse consommation de fuel et une température d'à peine 10 degrés au plus fort de l'hiver dans une chambre située sous le toit

le loyer de 1250 € me semble injustifié par rapport à la "qualité" de la maison.
peut on obliger la propriétaire à faire des travaux ou baisser le loyer.

en cas de départ doit on faire les 3 mois de préavis ?

merci

Par **cocotte1003**, le **15/05/2012** à **19:15**

Bonjour, oui vous devez effectuer votre préavis de 3 mois. Non vous ne pouvez obliger le bailleur à faire des travaux d'isolation. Il fallait faire constater la température pour pouvoir réclamer quelque chose maintenant. lors de la signature du bail, le propriétaire a dû vous remettre le diagnostic énergie qui ne devait pas être bon, cordialement